



Service Urbanisme

ARRETE n° 25-10655

Arrêté délégation de signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Villeparisis,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n°2022-01/02-01 du conseil municipal du 15 Février 2022 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2024-69/06-19 du 25 juin 2024 ayant pour objet "Régularisation parcellaire – acquisition auprès d'Habitat 77",

Considérant la nécessité de procéder à l'acte d'acquisition des parcelles,

Considérant que la signature de l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées section AE n°207p et 309p pour un prix de 2 € symbolique est fixée le 13 mai 2025 à l'office notarial de Maîtres Gougéard & Lavergne sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour remplacer Monsieur le Maire durant son absence le 13 mai 2025.

ARRETE

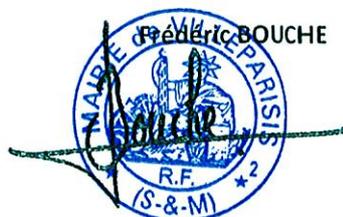
Article 1er

(2) Sous ma responsabilité, Madame GROSSI Laurence, Adjointe au maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales reçoit délégation de signature pour signer l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées section AE n°207p et 309p pour un prix de 2 € symbolique qui s'effectuera le 13 mai 2025 à l'office notarial de Maîtres Gougéard & Lavergne sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis.

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et notifié à Madame GROSSI Laurence.

Fait à Villeparisis, le 09/05/2025
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250509-25 10695-AU
Date de télétransmission : 09/05/2025
Date de réception préfecture : 09/05/2025